Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Registre des projets

BUREAU DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF
BUREAU FÉDÉRAL D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
HULL (QUÉBEC) K1A OH3

Numéro 22, janvier 1985

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. En 103-5/1984-22

ISBN

TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS FEDERAL D'EVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL: BREF APERÇU 1

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS SOUMIS À LA COMMISSION

Production d'hydrocarbures en Mer de Beaufort.. 2
CN Rail — Doublement de la voie — Colombie-Britannique 3
Travaux de canalisation du fleuve Fraser 4
Grands Bancs de Terre-Neuve — Production éventuelle de pétrole.. 5
Centrale nucléaire de Point Lepreau 6
Extension du port de Québec (Création d'une zone industrielle et portuaire) 7
Aménagement de villégiature du lac Shoal ..... a
Complexe hydro-électrique de la rivière des Esclaves.. 9
Accroissement de la capacité de l'aéroport International de Vancouver.. 10
Prospection au large de la cote ouest 11

PROJETS EN ATTENTE

Projet d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy 11
Projet de forage en mer dans l'est de l'Arctique — Nord du Détroit de Davis 12
Polar Gas (Projet) 12

LISTE DES PROJETS DEJÀ EXAMINES DANS LE CADRE DU PROCESSUS 13

PROCESSUS FÉRÉRAL D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL
BREF APERÇU

Le «Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement)) a été promulgué par le conseil des ministres le 21 juin 1984. Ces lignes directrices, qui remplacent des décisions prises précédemment par le Cabinet, donnent effet de façon précise aux responsabilités générales du ministre de l'Environnement spécifiées dans la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE) est responsable, au nom du ministre de l'Environnement, de l'administration du Processus, et son président exécutif relève directement du Ministre.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les ministères ou organismes fédéraux ainsi qu'à tous les organismes de réglementation (lorsque la loi ne l'interdit pas ou qu'il n'existe pas d'autre loi ayant le même objet). Les corporations de propriétaires de la Couronne participeront au Processus selon leurs politiques et les pouvoirs qui leur sont confiés par la loi.

Le Processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PFÉEE) s'applique aux projets:

qui sont entrepris directement par le gouvernement;

pour lesquels le gouvernement s'engage financièrement;

qui sont réalisés sur des terres administrées par le gouvernement fédéral ainsi qu'en mer;

qui peuvent avoir un effet sur l'environnement dans une région qui relève de la compétence du gouvernement fédéral.

Chaque ministère est responsable de l'évaluation de tout projet au sujet duquel il a le pouvoir de décider que les effets sur l'environnement:

- ne sont pas nuisibles; dans ce cas, le projet est automatiquement soustrait à une autre évaluation;
- sont peu importants ou peuvent être atténués;
- sont inconnus; dans ce cas, le projet doit être étudié et évalué à nouveau;
- sont inacceptables; dans ce cas, le projet doit être modifié ou abandonné;
- peuvent être importants; dans ce cas, le projet est soumis au ministre de l'Environnement pour faire l'objet d'un examen public dirigé par une commission. (Un examen public peut aussi être demandé lorsque la population est particulièrement préoccupée par le projet.)

L'examen public est tenu par une commission indépendante.

Le BFEÉE prépare un projet de mandat pour la commission, propose des personnes susceptibles d'être membres de la commission, procure au besoin à celle-ci un président et la pourvoit d'un secrétaire ainsi que d'un secrétariat. Il négocie la participation des provinces et des territoires aux examens publics et établit les procédures générales à suivre.

Le ministre établit le mandat de chaque commission et nomme les membres de celle-ci. Les membres doivent être impartiaux, libres de toute attache politique, à l'abri de tout conflit d'intérêts éventuel et posséder les connaissances et l'expérience requise pour l'examen du projet en cause. L'examen porte sur les incidences environnementales et les répercussions sociales relatives au projet, y compris celles qui se produiront à l'extérieur du Canada. Avec le consentement du ministre de l'Environnement et du ministre responsable, l'examen peut être étendu à des questions telles que les effets socio-économiques d'ordre général, l'évaluation des méthodes et la nécessité du projet.

Les commissions établissent leurs propres règlements et organisent un programme d'information du public pour expliquer comment l'examen sera conduit. Elles peuvent, par exemple, décider des exigences relatives aux directives concernant la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (ÉIE), fixer la période de temps au cours de laquelle le public pourra faire ses commentaires au sujet des directives et de l'ÉIE, et établir la façon dont les audiences publiques seront tenues. Lorsqu'elle a terminé son examen, la commission transmet au ministre de l'Environnement et au ministre responsable un rapport contenant ses conclusions et ses recommandations, qui est ensuite rendu public.

Le ministère responsable s'assure de ce que les décisions prises par les ministres sont prises en considération dans la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet et que des programmes convenables d'exécution, d'inspection et de contrôle sont organisés. Le ministre responsable s'occupe de la suite à donner au rapport de la commission pour que le public soit informé du résultat de l'examen.

PRODUCTION D'HYDROCARBURES EN MER DE BEAUFORT

Promoteur: Dome Petroleum Limited et autres compagnies couramment engagées en mer de Beaufort.

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC)

Contact: P. Bisset, MAINC, Les Terrasses de la Chaudière, Hull, (Québec) Adresse postale: MAINC, Ottawa (Ont.), K1A OH4

Description

Production éventuelle de gaz et de pétrole en mer de Beaufort et transport des produits extraits vers les marchés du sud au moyen de navires-citernes brise-glaces via le «Northwest Passage, et/ou par voie terrestre par pipeline. Le projet en est encore au tout premier stade de la conception et nombre de solutions diverses sont considérées.

État dans le cadre du PÉEE

Le projet a été transmis le 22 juillet 1980, aux fins d'examen par une Commission d'évaluation environnementale dont les membres sont:

J.S. Tener, président
Ottawa (Ontario)

T. Alooloo
Pont Inlet (T.N.-0.)

D.R. Craig
Car bon (Alberta)

K. Hansen
Aklavik (T.N.-O.)

A. Lueck
Whitehorse (Yukon)

J.R. Mackay
Vancouver (C.-B.)

M. Stutter
Dawson (Yukon)

Secrétaire de la Commission:
D. W.I. Marshall, BFEÉE, 700-789, rue Pender ouest, Vancouver (C.-B.), V6C 1H2, (604) 666-2431

Le ministre de l'Environnement a donné les termes du mandat de la Commission au mois de juin 1981. En octobre 1981, la Commission a publié un règlement pour le déroulement des opérations. La Commission a complété un examen public du projet de directives devant servir à la préparation d'une étude d'impact sur l'environnement; cet examen public comprenait une série de réunions publiques tenues dans les communautés dans le Nord durant les mois de novembre et décembre 1981. La Commission a publié ses directives finales pour l'ÉIE en février 1982. La Commission a présenté un rapport provisoire au Ministre en avril 1982. Dans ce rapport, la Commission expose l'avancement de ses travaux à ce jour et esquisse ses projets d'avenir. On y trouve aussi la pensée de la Commission concernant plusieurs questions relatives à son processus d'examen. En novembre 1982, les promoteurs ont présenté leur ÉIE complet en sept volumes qui a été distribué aux intéressés. En février 1983, après une période de 90 jours d'examen de l'ÉIE en question, la Commission a fait tenir aux promoteurs un constat des lacunes de cette étude.

Les 17 déclarations de position du gouvernement furent reçues par la Commission et rendues publiques.

En juin, la Commission a reçu la réponse du promoteur au constat de lacunes de l'ÉIE et, en août, elle a annoncé que des réunions publiques seraient organisées pour l'automne. Des réunions communautaires et générales ont été tenues d'un bout à l'autre du Nord et ont été achevées à Hull à la mi-décembre 1983.

Dans son rapport, présenté aux ministres de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord et publié en juillet 1984, la Commission fait 83 recommandations et conclut que la production et le transport, par phases, de gaz et de pétrole dans le Nord sont acceptables à condition que:

- le Gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Yukon réalisent, avant le début de la construction des installations de production ´ et de transport d'hydrocarbures, les infrastructures et les programmes économiques et sociaux recommandés par la Commission, pour réduire au minimum les effets sociaux sur la population du Nord et accroître au maximum les avantages;
- les habitants du Nord aient voix au chapitre pour le contrôle et la gestion des problèmes qui peuvent résulter des changements apportés à leur mode de vie;
- les risques collectifs des divers éléments des projets, pour les habitants du Nord, soient compensés par une augmentation des avantages;
- l'utilisation de solutions encore non éprouvées pour la production et le transport du pétrole se fasse par phases, accompagnée de recherches intensives et d'un contrôle serré;
- les normes de protection environnementale et de prévention des risques soient au moins égales aux normes proposées par les promoteurs dans leur ÉIE, dans leurs autres documents et dans leurs déclarations devant la Commission lors des réunions publiques;
- les engagements pris par les promoteurs concernant les mesures correctives socio-économiques soient respectés de façon sérieuse et continue;

- la capacité de réaction et de nettoyage en cas d'écoulement accidentel de pétrole soit bien établie avant la production de pétrole et soit suffisante pour nettoyer efficacement le pétrole répandu;
- les promoteurs partagent, quand c'est possible, les installations telles que les réseaux de pipelines, les bases terrestres et toute autre infrastructure nécessaire;
- des programmes d'indemnisation soient établis pour compenser pour les dommages réels causés par les promoteurs et d'autres;
- le Gouvernement du Canada, en tant que principale autorité d'approbation, modifie suffisamment sa capacité administrative, législative et opérationnelle afin d'assurer un examen efficace complet des projets proposés, et de délivrer les permis nécessaires et d'appliquer les règlements appropriés pour leur réalisation et leur exploitation.

CN RAIL — DOUBLEMENT DE LA VOIE — COLOMBIE-BRITANNIQUE

Promoteur: CN Rail

Responsable: Transports Canada

Contact: L.O. Hostland, Engineer Plant Expansion Program, CN Rail, 10004 – 104 avenue Edmonton (Alberta), T5J OK2

Description

Le programme de doublement de la voie comprend la construction d'une seconde voie le long des 700 km compris entre Valemount et Vancouver. Cette seconde voie serait située en majeure partie dans l'emprise et le long de la voie existante; les principales exceptions à cette règle seraient là où la seconde voie devrait passer en tunnel. Il a aussi été demandé à la Commission d'examiner les conséquences environnementales à long terme d'autres activités de transport connexes le long des corridors du Fraser et de la rivière Thompson, et de faire un rapport distinct à ce sujet.

État dans le cadre du PÉEE

Le projet a été transmis au ministre de l'Environnement en décembre 1982; la Commission formée au mois d'avril 1983, est composée des personnes suivantes:

R.G. Connelly, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Fraser A. MacLean
Victoria (C.-B.)

Norman L. McLeod
Whiterock (C.-B.)

G. Ross Peterson
Howard Paish and Associates
North Vancouver (C.-B.)

S.O. (Denis) Russell
University of British Columbia
Vancouver (C.-B.)

Robert Pasco
Ashcroft (C.-B.)

Le secrétaire de la Commission est:
Paul Scott, BFEÉE, 700-789, rue Pender ouest, Vancouver (C.-B.), V6C 1H2, (604) 666-2431.

Comme point de départ de son examen, la Commission a tenu des réunions d'information dans plusieurs localités le long de la voie du CN en juin 1983. Suite à ces réunions, elle a rédigé un rapport provisoire dans lequel, entre autres, elle demandait au CN de lui fournir des renseignements supplémentaires. Après les avoir reçus, la Commission a procédé, en juin 1984, dans la région de Vancouver, à des réunions publiques générales de conclusion et, en septembre 1984, à des réunions communautaires à Clearwater, Kamloops, Lytton et Chittiwack.

Pour entamer l'examen distinct d'autres activités connexes de transport dans les corridors, la Commission avait demandé et a reçu une étude d'expert dans laquelle les projets de transport et les ressources environnementales des corridors en cause sont décrits.

Action projetée

La Commission prépare actuellement son rapport final au Ministre concernant le programme de doublement de la voie du CN.

Dans le cadre de son examen particulier d'autres activités de transport connexes le long des corridors du Fraser et de la rivière Thompson, la Commission tiendra une série d'ateliers au début de 1985. Ensuite, elle fera rapport aux ministres de l'Environnement et des Transports au sujet des conséquences environnementales à long terme des activités considérées.

TRAVAUX DE CANALISATION DU FLEUVE FRASER

Responsable: Ministère fédéral des Travaux publics

Contact: E.O. Isfeld, Travaux maritimes. et de génie civil, Travaux Publics, 1166, rue Alberni, Vancouver (C.-B.), V6E 3Z5

Description

La méthode proposée à l'origine, par Travaux publics Canada, pour améliorer le chenal navigable du Fraser entre New-Westminster et le détroit de Georgia comprenait l'installation, à cinq emplacements du chenal, d'ouvrages entraînant un creusage naturel du fleuve afin d'obtenir un chenal navigable de 12.2m. Une étude de rentabilité a fait ressortir que cette solution n'était pas économiquement acceptable. Travaux publics Canada a donc modifié son projet et est arrivé à une solution dans laquelle il n'y aurait des ouvrages qu'a deux emplacements, amenant ainsi la profondeur du chenal navigable à 10.7m.

État dans le cadre du PÉEE

Une Commission a été constituée au mois de juillet 1976. Elle se compose des membres suivants:

D. W.I. Marshall, président
BFEÉE
Vancouver (C.-B.)

F.C. Boyd
Pêches et Océans
Vancouver (C.-B.)

K. Kupka
Environnement Canada
Vancouver (C.-B.)

S. 0. Russell
University of British Columbia
Vancouver (C.-B.)

J. P. Secter, Directeur
B.C. Ministry of Environment
Victoria (C.-B.)

J.W. Wilson
Simon Fraser University
Burnaby (C.-B.)

Secrétaire de la Commission:
P.F. Scott, BFEÉE, 700-789, rue Pender ouest, Vancouver (C.-B.), V6C 1 H2, (604) 666-243 1.

Les directives pour la préparation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la conception originale du projet ont été établies par la Commission. Le ministère des Travaux publics du Canada avait confié la préparation de l'étude d'impact concernant le projet original à un consultant; cette étude avait été achevée et présentée à la, Commission. L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) concernant le projet initial ainsi qu'une description du projet modifié ont été rendues publiques au mois de mai 1982.

En janvier 1983, la Commission avait publié une nouvelle série de directives pour la préparation de l'EIE concernant le projet modifié. Peu de temps après, la Garde côtière canadienne (Transports Canada), qui assume la responsabilité du programme concernant les travaux d'aménagement du chenal faisait savoir qu'on ne poursuivra pas l'étude du projet pour le moment.

Action projetée

Toutes les activités d'examen par la Commission seront arrêtées jusqu'au moment où Transports Canada décidera de reprendre l'étude du projet. On ne songe pas pour l'instant à dissoudre la Commission.

GRANDS BANCS, T.-N. — PRODUCTION ÉVENTUELLE DE PÉTROLE

Promoteur: Mobil Oil of Canada Ltd.

Contact: Phil Tsui, Mobil Oil, Saint-Jean (Terre-Neuve)

Responsable: Ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Description

Production éventuelle de pétrole dans le nord-est des Grands Bancs à l'est de Terre-Neuve. Mobil Oil of Canada Ltd. procède actuellement à des forages de prospection pour des hydrocarbures au champ Hibernia.

État dans le cadre du PÉEE

Les membres de la Commission sont:

Philip J. Paradine, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Raoul Andersen
Memorial University of Newfoundland
Saint-Jean (Terre-Neuve)

Alfred W. H. Needler
Ancien sous-ministre des pêches
St. Andrews (N.-B.)

G. Ross Peters
Memorial University of Newfoundland
Saint-Jean (Terre-Neuve)

Secrétaire de la Commission:
Guy Riverin, BFEÉE, Hull (Québec), K1A OH3
(819) 997-1000

La Commission a publié des directives qui serviront à Mobil Oil pour préparer son étude d'impact sur l'environnement.

Action projetée

On tiendra un examen fédéral-provincial; les détails concernant celui-ci seront annoncés plus tard.

Une fois l'étude d'impact reçue, les commentaires du public et des organismes techniques concernant le projet lui-même et l'étude d'impact seront demandés, après quoi il y aura des réunions publiques à ce sujet.

CENTRALE NUCLEAIRE DE POINT LEPREAU

Responsable: Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Contact: HC. Rothschild, Sciences et technologie, Énergie, Mines et Ressources, 580, rue Booth, Ottawa (Ont.), K1A 0E4

Promoteur: Maritime Nuclear (consortium regroupant la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et Energie atomique du Canada, Limitée)

Description:

Maritime Nuclear propose de construire un réacteur nucléaire CANDU de 630 mégawatts à proximité de la première centrale, déjà en service. La nouvelle centrale s'étendrait sur environ 11 hectares (27 acres) du terrain de 525 hectares (1295 acres) appartenant à la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Au départ, la centrale produirait de l'électricité destinée exclusivement à l'exportation.

État dans le cadre du PÉEE:

Le projet a été présenté au BFEÉE le 22 juillet 1983 pour examen par une commission d'évaluation environnementale. Comme la province du Nouveau-Brunswick participe au projet, un processus d'examen fédéral-provincial a été amorcé. Le 28 septembre 1983, le Ministre de l'Environnement du Canada et son homologue du Nouveau-Brunswick ont précisé le mandat de la Commission d'évaluation. Celle-ci, constituée en novembre 1983, comprend les membres suivants:

R.G. Connelly, coprésident
BFEÉE
Hull (Québec)

Léandre Desjardins, coprésident
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

John Foster
Huntsman Marine Laboratory
St. Andrews (Nouveau-Brunswick)

Adrian Booth
Ottawa (Ontario)

Secrétaire de la Commission:
Carol Martin, BFEÉE, Hull (Québec)
K1A OH3 (819) 997-1000

Le secrétariat a tenu des journées d'accueil à Dipper Harbour, à Maces Bay et à Saint-Jean (N.-B.) les 28, 29 et 30 novembre en vue de présenter le projet, d'expliquer le processus d'examen à la population et de prendre connaissance des observations et des préoccupations de cette dernière. La Commission a tenu ensuite un atelier à Saint-Jean, les 9 et 10 décembre, en vue de relever les questions et les préoccupations qu'il importe, selon le public et les organismes gouvernementaux, de soumettre à un examen plus approfondi.

En janvier 1984, la Commission a remis à Maritime Nuclear des directives pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales. En juin 1984, Maritime Nuclear a remis cet ÉIE à la Commission. L'examen public de l'ÉIE amena la Commission à demander de l'information supplémentaire au promoteur et celle-ci lui fut donnée en octobre 1984. Des réunions publiques ont été tenues du 21 au 24 novembre et du 28 novembre au 1er décembre 1984 à Saint-Jean, Fredericton et Pennfield.

Action projetée

La Commission préparera son rapport et le remettra aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement.

EXTENSION DU PORT DE QUÉBEC

Promoteur: Port de Québec

Responsable: Société canadienne des ports

Contact: Yvon Bureau, Directeur de l'exploitation, Port de Québec, 10, rue de Quercy, Québec (Québec), G 1 K 7P7

Description

Le port de Québec veut étendre ses installations pour répondre à une demande accrue de sa clientèle. L'agrandissement proposé est de 42,5 hectares et est situé dans le prolongement de la zone portuaire dite des battures de Beauport. La surface du périmètre de développement a été considérablement modifiée depuis la présentation de l'énoncé d'incidences environnementales du projet en décembre 1981. Elle était alors de 210 hectares. L'aménagement de l'extension proposée consisterait en quelques nouveaux postes à quai et en équipements récréatifs, y compris une plage.

État dans le cadre du PÉEE

La Commission formée pour examiner le projet est composée des personnes suivantes:

Marcel Lortie, président
Département de foresterie et de géodésie
Université Laval
Québec (Québec)

Gabriel Filteau
Département de biologie
Université Laval
Québec (Québec)

Vincent Lemieux
Département de science politique
Université Laval
Québec (Québec)

Fernand Trem blay
Architecte
St-Gelais, Tremblay, Bélanger
Québec (Québec)

Frédéric De Vos
Ottawa (Ontario)

Georges A. Tremblay
Office de la planification et du développement du Québec
Québec (Québec)

Le secrétaire de la Commission est:
Carol Martin, BFEÉE, Hull (Québec) K1A OH3
(819) 997-1000

Les autorités portuaires ont réduit le périmètre d'extension proposé à 42,5 hectares et ont demandé à la Commission d'examiner les répercussions environnementales de ce projet limité. Des études ont été entreprises par les autorités portuaires sur ce nouveau projet. Conformément aux directives de janvier 1979 et à la liste des lacunes de mai 1982, ces études ont été présentées à la Commission au début de décembre 1983.

Des réunions publiques ont eu lieu à Beauport les 14, 15, 19, 20 et 21 mars 1984.

La Commission a préparé son rapport et l'a présenté au Ministre de l'Environnement et au Ministre des Transports en septembre 1984. La Commission recommande que le projet, incluant les aménagements de récréation et de verdure, soit accepté aux conditions suivantes:

- que la proposition d'extension au secteur Beauport soit finale et qu'elle se limite à 42,5 ha;
- que les deux premières phases de construction de l'agrandissement portuaire soient réalisées en même temps;
- que les activités de construction de l'agrandissement portuaire aient lieu en dehors des périodes de migration printanière et automnale des oiseaux et que ces périodes soient précisées avec l'aide d'Environnement Canada et d'Environnement Québec;
- que soient mises en application, là où la situation l'exige, des mesures d'atténuation des impacts sur la qualité de l'air durant les périodes de construction. Ces mesures ont été mentionnées par le promoteur et comprennent: l'arrosage des voies de circulation du chantier, l'application d'abat-poussière, et l'emploi des bâches lors du transport par camion de chargements susceptibles de produire des poussières;
- que le choix des artères où circuleront les camions lors du transport des matériaux, ainsi que l'arrêt du transport des matériaux entre 23h et 6h, soient des mesures appliquées afin de réduire le bruit et les émanations nocives dans les quartiers résidentiels;
- qu'un programme de surveillance soit mis en application sur tout chantier de construction afin de voir à la stricte application des mesures d'atténuation jugées nécessaires dans ce rapport et en particulier que des mesures de niveaux de bruits diurnes et nocturnes soit faites dans le cadre de ce programme, afin que les niveaux de bruits décrits dans l'EIE ne soient pas dépassés;

- que soit formé un comité de surveillance du programme et qu'y participent des représentants du Port de Québec, d'Environnement Canada, d'Environnement Québec, des Villes de Québec et de Beauport et de la Communauté urbaine de Québec;
- qu'on effectue une évaluation environnementale conforme aux politiques en vigueur chaque fois que le Port proposera une nouvelle activité dans l'aire d'extension proposée, et que dés l'examen préalable des projets, il consulte les principaux intéresses;
- qu'un plan d'intervention d'urgence soit mis au point afin de contenir et nettoyer les écoulements accidentels;
- que des mesures telles l'installation de barrières flottantes autour des navires, la mise en place de remblais imperméables autour de citernes, etc., soient mises en œuvre afin de réduire les risques environnementaux inhérents aux activités de transbordement de vracs liquides;
- que le promoteur examine la possibilité d'utiliser des écrans de verdure comme mesure de protection de la qualité de l'air et qu'il en fasse l'ajout suite aux résultats de l'étude, si nécessaire;
- que le promoteur s'entende avec Environnement Canada pour que soit maintenue la station météorologique déjà en place;
- que le promoteur s'assure de la protection du rentrant sud-ouest qui constitue un habitat recherché par la faune avienne.

AMÉNAGEMENT DE VILLÉGIATURE DU LAC SHOAL

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Contact: E. Harrigan, Dir. gén. de la région de l'Ontario. Affaires indiennes et du Nord, 25, av. St. Clair est, Toronto (Ontario), M4T 1 M2

Promoteur: Bande indienne no 40 du lac Shoal

Description

Le projet prévoit l'aménagement d'environ 350 terrains de villégiature sur la péninsule, entre la baie Snowshoe et la baie Indian, à l'angle nord-ouest du lac Shoal qui chevauche le Manitoba et l'Ontario (réserve indienne no 40 du lac Shoal). Le lac Shoal alimente la ville de Winnipeg en eau.

État dans le cadre du PÉEE

Le projet a été présenté pour examen officiel par une Commission le 31 mars 1980.

La Commission formée en janvier 1981 comprend les membres suivants:

R.G. Connelly, président
BFEÉE
Hull (Québec)

Lance Roberts
University of Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

William Ward
Winnipeg (Manitoba)

David Witty
Hilderman, Feir, Witty and Associates
Winnipeg (Manitoba)

Un nouveau membre a été nommé en juin 1984:
Philip Gardner
Chef
Réserve indienne
Eagle Lake (Ontario)

Secrétaire de la Commission:
Carol 'Martin, BFEÉE,
Hull (Que.), KI A OH3
(819) 997-1000

En février 1983, le Ministre de l'Environnement a donné un nouveau mandat à la commission; ce mandat est centré sur la qualité de l'eau ainsi que sur les aspects socio-économiques du projet. Les directives de mars 1981, pour la préparation d'une étude d'impact, ont été modifiées par la Commission en mars 1983 et transmises au promoteur. L'ÉIE est en cours de préparation.

Un nombre suffisant d'exemplaires de l'ÉIE a été reçu en mai 1984 afin d'être examine par le public et les organismes gouvernementaux.

À la suite de cet examen, la Commission a déterminé que l'ÉIE contenait des lacunes et a donc demandé au promoteur de lui fournir de l'information additionnelle.

Action projetée

Lorsque l'information additionnelle aura été présentée, la Commission décidera si elle peut tenir des réunions publiques.

COMPLEXE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE DES ESCLAVES

Promoteur: Parcs Canada, Ministère de l'Environnement

Contact: W. Douglas Harper, Directeur, Région des Prairies, Parcs Canada, 114, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 1 G 1

Description

L'objet du projet est de créer une centrale hydro-électrique à Fort Smith (T.N.-O.), ou à proximité de cette localité, afin de mettre en valeur le potentiel de la rivière des Esclaves.

a) Centrale et barrage: à la frontière entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, à proximité de Fort Smith et attenant au parc national de Wood Buffalo.

b) Lignes à très haute tension: de la région de Fort Smith à Fort McMurray en Alberta.

État dans le cadre du PÉEE

Parcs Canada a transmis ce projet au Ministre de l'Environnement en janvier 1980. Formation de la Commission en décembre 198 1; les membres sont:

P.J. B. Duffy, président
BFEÉE
Hull (Québec)

William Fuller
University of Alberta
Edmonton (Alberta)

Martin Paetz
Edmonton (Alberta)

Alistair Crerar
Conseil de l'environnement de l'Alberta
Edmonton (Alberta)

Alan Loutitt
Yellowknife (T. N.-O.)

Secrétaire de la Commission:
R.L. Greyell, BFEÉE, Hull (Québec), K1A OH3
(8 19) 997-2244

La Commission a publié un projet de directives au mois d'août 1982 et a tenu des réunions publiques en octobre et novembre pour recevoir les commentaires à leur sujet.

En avril 1984, la Commission, le ministère de l'Environnement de l'Alberta et le «Alberta Energy Resources Conservation Board» ont publié un projet des besoins d'information contenant et les directives de la Commission et celles de l'Alberta. On procède actuellement à la coordination de ces deux séries de directives.

Le gouvernement de l'Alberta et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales considèrent les moyens de coordonner les activités de l'Alberta et de la Commission d'évaluation environnementale.

Action projetée

Le gouvernement de l'Alberta doit décider si de plus amples études, menant à la poursuite de revues publiques, doivent être faites.

ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

Responsable: Ministère fédéral des Transports (Administration canadienne des transports aériens, ACTA)

Contact: L. Rogers, Aéroport international de Vancouver, Vancouver (C.-B.), V7B 1T6

Description

Construction et exploitation d'une troisième piste d'envol à l'aéroport international de Vancouver afin d'améliorer les possibilités de mouvement des avions. Cette troisième piste serait parallèle à la piste principale est-ouest et entièrement comprise dans le périmètre des digues de Sea Island.

État dans le cadre du PÉEE

La Commission avait été formée en 1976. En septembre 1977, elle a tenu des réunions publiques pour examiner le projet de directives devant servir à la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement et a publié la version finale de celle-ci en juillet 1978. Peu après cela, le projet fut mis en veilleuse. À la fin de 1981, Transports Canada a manifesté le désir de voir réactiver l'examen et d'entamer la préparation de l'étude d'impact.

La Commission a été remaniée comme suit au début de 1982:

R. M. Robinson, président
BFEÉE
Hull (Québec)

V.C. Brink
Vancouver (C.-B.)

M.G. Hagglund
Ottawa (Ont.)

J. P. Secter
B.C. Ministry of Environment
Victoria (C.-B.)

J. W. Wilson
Vancouver ouest (C.-B.)

Secrétaire de la Commission:
P. Scott, BFEÉE, 700-789, rue Pender ouest, Vancouver (C.-B.), V6C 1M2 (604) 666-2431

En juin 1982, la Commission a tenu une réunion publique au cours de laquelle Transport Canada a décrit ses plans d'avenir pour l'aéroport en accordant une attention particulière à la troisième piste proposée. Le 22 août 1982, la Commission a organisé une promenade publique à l'emplacement prévu pour cette piste. En mars 1983, la Commission a publié un nouveau projet de directives reflétant les problèmes et préoccupations actuels.

Après les réunions publiques tenues en juin 1983, la Commission a publié la version finale des nouvelles directives et les a transmises à Transports Canada

Action projetée

Transports Canada va préparer son ÉIE en se basant sur ces nouvelles directives; ce travail durera au moins deux ans.

PROJET DE PROSPECTION AU LARGE DE LA CÔTE OUEST

Responsable fédéral: Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

Contact: M. Ruel, Directeur général, Direction de la protection de l'environnement, Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, 355, River Road, Ottawa (Ontario) K1A OE4

Description du projet:

Chevron Canada Resources Limited et Petro-Canada Inc. ont toutes deux indiqué qu'elles étaient intéressées à entreprendre des activités d'exploitation pétrolière au large des côtes de la Colombie-Britannique, entre l'extrémité nord de l'île de Vancouver et la frontière qui sépare la Colombie-Britannique de l'Alaska. Le programme comprendrait, outre les forages de prospection, des prospections sismiques. Le moratoire concernant les forages de prospection au large des côtes, en vigueur depuis 1972, devrait être levé pour que les travaux de prospection recommencent.

Motif de l'examen:

En septembre 1983, les ministres fédéral et provincial de l'Énergie ont signé un mémoire d'entente prévoyant la tenue, dans un cadre fédéral-provincial, d'un examen par le public des incidences environnementales et socio-économiques connexes d'un programme renouvelé de prospection pétrolière. L'examen se ferait dans le cadre d'un plan conjoint établi conformément à la Loi provinciale sur la gestion de l'environnement et au PFEÉE.

État dans le cadre du PÉEE

En juin 1984, une Commission, relevant des ministres fédéral et provincial de l'Environnement, a été créée. Les sociétés Chevron et Petro-Canada ont préparé chacune une évaluation environnementale initiale de leur projet de prospection. La Commission a commencé par rédiger, à l'intention des promoteurs et des organismes gouvernementaux, un document provisoire sur les renseignements additionnels nécessaires et l'a rendu public. Elle a ensuite tenu, en novembre 1984, une série de réunions d'information du public dans 17 localités de la côte ouest. Immédiatement avant ces réunions, Petro-Canada avait annoncé qu'elle ne participait plus à l'examen parce qu'elle préférait entreprendre ailleurs ses activités d'exploitation pétrolière et gazière. La Commission a terminé le document relatif aux renseignements additionnels mentionné plus haut.

La Commission est formée des personnes suivantes:

E. Cotterill, président, Calgary (Alberta)

C. Bellis, Masset (C.-B.)

P. Gelpke, Vancouver ouest (C.-B.)

A. Milne, Sidney (C.-B.)

N. Nelson, Vancouver ouest (C.-B.)

Secrétaires de la Commission:
D. W.I. Marshall et J.P. Secter
700-789, rue Pender ouest,
Vancouver (C.-B.), V6C IM2
(604) 666-243 1

Activités futures

La Commission espère recevoir, de la compagnie Chevron et des organismes gouvernementaux, des réponses à son document sur les renseignements additionnels nécessaires d'ici le milieu de février 1985. Elle fera ensuite connaître ces réponses au public, qui pourra les examiner. Les audiences publiques sont prévues pour mai et juin 1985.

PROJET D'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

(en attente)

Promoteur: Bureau des études marémotrices de la Baie de Fundy, R. H. Clark, 997-2 108

Description

Ce projet est situé dans la partie nord de la baie de Fundy au Nouveau Brunswick et en Nouvelle-Ecosse (Chignecto Bay et Minas Basin). Une étude datée du mois de novembre 1977, intitulée «Ré-évaluation de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy», a été mise en circulation par le responsable du projet. On y trouve une description détaillée du projet qui comprendra un barrage de marée, une centrale marémotrice et des lignes à haute tension.

Au début de 1982, la «Tidal Power Corporation)) a rendu publique une étude intitulée «Fundy Tidal Power — Update 1982». Le but de cette étude était de mettre à jour la situation économique de l'énergie marémotrice d'après les prévisions immédiates quant aux besoins énergétiques futurs.

Pour renseignements:
Phil Paradine, BFEÉE, Hull (Qué.), K1A OH3
(819) 997-1000

PROJET DE FORAGE EN MER DANS L'EST DE L'ARCTIQUE

En attente

Promoteur: Pet ro-Canada

Contact: Gerry Glazier, C.P. 2844, Calgary (Alberta), T2P 2M7

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Contact: A. Jones, MAINC, Les Terrasses de la Chaudière, Ottawa (Ontario), K1A OH4

Description

Forages de prospection pour les hydrocarbures dans les eaux de la côte nord-est de lîle de Baffin dans l'Arctique.

Pour renseignements:
R.L. Greyell, BFEÉE, Hull (Québec)
K 1 A OH3, (8 **19) 997-2244**

PROJET POLAR GAS

(en attente)

Responsables: Affaires indiennes et du Nord (partie située dans les Territoires du Nord-Ouest)

Contact: A. Jones, MAINC, Terrasses de la Chaudière, Ottawa (Ontario), K1A OH4

Energie, Mines et Ressources (partie située au sud du 60ième parallèle).

Contact: H.C. Rothschild, ÉMR, 580, rue Booth, Ottawa (Ontario), K 1 A OE4

Promoteurs: Polar Gas et Panarctic Gas Ltd.

Contact: Ken Taylor, B.P. 90, Commerce Court ouest, Toronto (Ontario), M5L IH3

Description

Extraction et raffinage du gaz des gisements des îles du haut-arctique, et construction d'un pipeline pour le transport du gaz raffiné. Ce pipeline de grand diamètre traversera les Territoires du Nord-Ouest et une ou plusieurs provinces jusqu'à sa jonction avec un pipeline existant dans le sud du Canada.

Pour renseignemènts:
R. Greyell, BFEÉE, Hull (Québec), K1A OH3 (819) **997-2244**

Rapports des commissions d'évaluation

1. Centrale nucléaire de Point Lepreau (Nouveau-Brunswick). (Mai 1975)
2. Projet d'énergie hydro-électrique de Wreck Cove. Île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse). (Août 1976)
3. Gazoduc de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. Rapport intérimaire. (Août 1977)
4. Raffinerie d'uranium de l' Eldorado Nucléaire Ltée. Port Granby (Ontario). (Mai 1978)
5. Projet routier Shakwak. Colombie-Britannique et Territoire du Yukon. (Juin 1978)
6. Forage hauturier dans l'est de l'arctique, sud du détroit de Davis (T.N.-0.). (Novembre 1978)
7. Forage hauturier détroit de Lancaster (T.N.-0.). (Février 1979)
8. Raffinerie d'hexafluorure d'uranium de l' Eldorado Nucléaire Ltée. Ontario. (Février 1979)
9. Extension du port de Roberts Bank. Colombie-Britannique. (Mars 1979)
10. Pipe-line de la route de l'Alaska, Audiences au Yukon. (Août 1979)
11. Projet routier à Banff, (de l'entrée est au kilomètre 13). Alberta. (Octobre 1979)
12. Remise en service de l'aérodrome de Boundary Bay. Colombie-Britannique. (Novembre 1979)
13. Raffinerie d'uranium de l'Eldorado, M.R Corman Park. Saskatchewan. (Juillet 1980)
14. Projet Arctic Pilot (Partie nord), T.N.-0. (Octobre 1980)
15. Projet hydro-électrique cours inférieur du Churchill. (Décembre 1980)
16. Développement du champ pétrolifère de Norman Wells et pipe-line. (Janvier 1981)
17. Pipe-line de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Juillet 1981). (Variantes du tracé. Région Whitehorse/ I bex)
18. Projet routier à Banff, (du km 13 au km 27) Alberta. (Avril 1982)
19. Proposition de production d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
20. Projet CP Rail Col de Rogers, Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
21. Pipe-line de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Rapport final). (Octobre 1982)
22. Projet CP Rail Col de Rogers. (Rapport final). (Août 1983)
23. CN Rail. Programme de doublement de voies. Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Septembre 1983)
24. Projet de développement Venture. Nouvelle-Écosse (Décembre 1983)
25. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport final). (Juillet 1984)
26. Projet d'extension du port de Québec. (Septembre 1984)
27. Beaufort Sea Hydrocarbon Production and Transportation (Version Inuktitut) (Juillet 1984)